

de l'administration municipale du Canton de
Villfranche département de Haute Garonne
chargé par la loi du treize fructidor an six
de faire la fonction d'officier civil quant à
la célébration des mariages, sont comparus
Le lieu destiné à la réunion des Citoyens
pour la célébration des fêtes nationales, pour
contracter mariage, d'une part Le Citoyen
Jean Pierre Fabre fils légitime de Jean
Jean Pierre Fabre et Antoinette Benede man
habitant de Villeneuve, d'autre part La
Citoyenne Gabrielle Chapelle fille légitime
de Jean Pierre Chapelle et Marguerite
Brousse mariée habitante de cette Commune
agissant l'un et l'autre comme personnes libres
Lequel futur conjoint était accompagné
de Citoyen Bertrand deuss oulé du futur
Philippe Brousse oulé de la future Jean Pierre
Arignon et Gauguier Vignard tous âgés de plus
de vingt ans et habitant du dit Villeneuve
après avoir fait lecture 1° de l'acte de naissance
du futur qui constate que le futur est
agé de trente ans et la future de vingt cinq
2° de l'acte de publication de mariage l'acte
futurs dressé par le Citoyen Carremer
agent municipal de Villeneuve deux jours
et offisié le même jour à la porte de la mairie
Commune de Villeneuve le deux frimaire
Courant et iij ayant eu point d'opposition
après que Jean Pierre Fabre et Gabrielle Chapelle
ont eu déclaré à haute voix se prendre
mutuellement pour époux Jay prononcé

mariage l'acte
Jean Pierre Fabre et
Gabrielle
Chapelle

au nom de la loi que Jean Pierre Fabre et
Gabrielle Chapelle sont sur le mariage
et Jay s'édige le présent acte que Jay signe
avec le Secrétaire et les témoins non de
parties contractantes pour ne Jean Pierre
à Villfranche le jour moisi et au Soudit
Demour
Jean Pierre Fabre
Gabrielle Chapelle
Brousse
Arignon
Vignard
Brousse
Arignon
Vignard

Barriety
aujourd'hui vingtième jour du mois de
frimaire au sept de la République Française
à dix heures du matin par moi Jean Pierre
Arignon président de l'Administration
municipale du Canton de Villfranche départe
ment de Haute Garonne chargé par la
Loi du treize fructidor an six de faire la
fonction d'officier civil quant à la célébration
des mariages sont comparus dans le lieu
destiné à la réunion des Citoyens pour la
célébration des fêtes nationales, pour
contracter mariage, d'une part Le Citoyen
Emanuel Ferriot natif de Carpesse Espagne
Noj Anne de Calane majeur domicilié depuis
quatre ans dans la Commune de Quiller
Canton de Villfranche Cultivateur fils

mariage l'acte
Emanuel Ferriot
Noj Anne